



Vice cache dans une maison de 1930

Par mantel, le 17/02/2008 à 10:29

Bonjour,

Voilà j'ai acheté une maison en aout par le billet d'une agence immobilière. En Octobre nous allumons la chaudière qui 2H après sa mise en route se met en sécurité après passage d'un technicien nous avons du la faire changer cette dernière. Puis en Novembre nous constatons une première fuite sur l'une de nos extension de notre maison. A la fin Décembre, une autre fuite sur une seconde extension de la maison. Et hier, la canalisation d'arrivé d'eau a explosé.

Est ce que j'ai un recours possible ? quelle sont les démarche a effectuer ?